Chambre régionale des comptes
Hauts-de-France

Rapport d'observations définitives sans réponse

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE « THALASSA, ROUBAIX-WASQUEHAL

Enquête « gestion des piscines et des centres aquatiques publics »

(Département du Nord)

Exercices 2010 et suivants

Observations délibérées le 27 mars 2017

SOMMAIRE

SYNTHESE 3

RECOMMANDATIONS 4

I. PROCÉDURE 5

II. OBSERVATIONS DÉFINITIVES 5

I - LES CENTRES NAUTIQUES THALASSA ET CALYPSO 5

II - LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE THALASSA 6

A - L'ORGANISATION INTERCOMMUNALE ET SON EVOLUTION POSSIBLE 6

1 - La distribution, par la commune de Roubaix, de sa compétence « piscines » 6

2 - L'intervention de la Métropole Européenne de Lille 7

3 - Le financement du syndicat 7

B - LES RESSOURCES HUMAINES 7

1 - La mutualisation 7

2 - Les ressources humaines propres du syndicat 8

III - LES TRAVAUX ET LA GESTION MATERIELLE DES EQUIPEMENTS 9

A - LA GESTION THERMIQUE ET LA BAISSE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE 9

B - LES TRAVAUX, LEUR PROGRAMMATION ET LEUR FINANCEMENT 10

IV - LES RECETTES TARIFAIRES ET LA FREQUENTATION 10

A - LA BILLETTIQUE ET LES CONTROLES AUX ENTREES 10

B - LA CONNAISSANCE ET L'ANALYSE DES CHIFFRES DE LA FREQUENTATION 11

ANNEXE – FICHES SYNTHÉTIQUES CHIFFRÉES 13

Synthèse

Le syndicat intercommunal à vocation unique Thalassa gère en régie l'unique piscine de Wasquehal, le centre aquatique Calypso, et une des trois piscines relevant de la compétence de la commune de Roubaix, le centre Thalassa. Une étude examinant de possibles rapprochements avec les équipements à proximité, la piscine Lesaffre à Roubaix et celle du syndicat intercommunal à vocation unique des trois villes[1], mériterait d'être réalisée.

Les deux centres aquatiques du syndicat Thalassa sont relativement anciens. Calypso a une vocation plus familiale, alors que Thalassa vise un public plus large (musculation et fitness).

Les frais de personnel représentent près des deux-tiers des dépenses du syndicat. À Thalassa, le coût moyen d'un usager de la piscine est évalué à environ 12,50 € en 2015, alors que le tarif public de référence pour un adulte sans réduction est de 3,28 €.

Jusqu'à la fin 2015, une partie des recettes de la piscine Thalassa échappait à l'encaissement car des contremarques individuelles de vente d'entrées aux comités d'établissements et aux associations étaient aisément falsifiables. La mise en service d'une nouvelle billettique permet un contrôle effectif de toutes les entrées. Elle a eu pour effet une diminution des entrées et une augmentation des recettes. Cependant, les diminutions récurrentes du nombre d'entrées pour d'autres activités pourraient être révélatrices d'une perte d'attractivité méritant d'être analysée.

Le syndicat avait développé pour le centre Calypso un projet de bassin destiné à accueillir les usagers souffrant de tous types de handicap. Le projet a été abandonné pour des raisons financières, les charges de fonctionnement de cette installation étant apparues trop élevées. Les réserves constituées depuis quelques années pour financer le projet ont été réorientées vers des travaux de fond qui avaient été différés.

Cet effort d'entretien régulier, nécessaire au maintien en bon état des deux piscines, doit être mis en perspective avec la diminution votée, en 2015, des contributions communales fiscalisées, qui a pour conséquence que le syndicat ne dégage plus une capacité de financement à la hauteur de ses besoins de maintenance.

[1] Roubaix, Hem, Lys-lez-Lannoy, syndicat dont l'objet est la gestion d'une piscine située à Hem.

Recommandations				
	Réalisée	**En cours de réalisation**	**Non réalisée**	**Page**
1. Examiner l'hypothèse d'un rapprochement avec d'autres piscines financées par la commune de Roubaix : piscine Lesaffre, piscine du syndicat des trois villes.			X	7
2. Formaliser les relations en matière de mutualisation de fonctions support, au moyen de la signature d'une convention avec la commune de Roubaix.			X	8
3. Avoir, en matière d'investissements, une vision de long terme, matérialisée notamment par l'adoption d'un plan pluriannuel d'investissement et par une stratégie financière adaptée.			X	10
4. Veiller à l'exécution, par les cocontractants du syndicat, de la totalité de leurs obligations en matière de fourniture de documents prévus aux contrats.			X	11
5. Modifier le calcul des statistiques de fréquentation, de manière à établir sans erreur le nombre de passages à 0 € (sur billet de 11 entrées, abonnements musculation/fitness/ détente ou cartes vendues aux comités d'entreprise et associations).			X	11
6. Identifier les causes de la baisse de fréquentation de certaines activités, notamment le fitness à Thalassa, afin d'y remédier si possible.		X		12

I. PROCÉDURE

Le contrôle des comptes et de la gestion du syndicat intercommunal à vocation unique Thalassa, regroupant les communes de Roubaix et Wasquehal, à compter de l'exercice 2010, a été ouvert par lettres du président de la chambre adressées les 17 mars et 16 septembre 2016 aux présidents successifs sur la période, M. Planckaert jusqu'au 30 mars 2014, Mme Redjimi du 1er avril 2014 au 11 mai 2015 et M. Delbeke depuis le 12 mai 2015.

Il s'inscrit dans le cadre d'une enquête nationale des juridictions financières sur la gestion des piscines et des centres aquatiques publics.

Les entretiens de fin de contrôle prévus par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières ont eu lieu le 18 octobre 2016 avec l'actuel président, et les 20 et 21 octobre 2016 avec ses prédécesseurs.

Lors de sa séance du 25 novembre 2016, la chambre a formulé des observations provisoires qui ont été adressés le 24 décembre 2016 aux trois ordonnateurs successifs. Le président actuel du syndicat a répondu le 23 février 2017.

Après avoir examiné cette réponse, la chambre, dans sa séance du 27 mars 2017, a arrêté les observations définitives suivantes.

II. OBSERVATIONS DEFINITIVES

I - LES CENTRES NAUTIQUES THALASSA ET CALYPSO

Le syndicat intercommunal à vocation unique Thalassa, dont le siège est à Roubaix, a pour objet la gestion de deux centres nautiques, l'un (Thalassa) situé à Roubaix et l'autre (Calypso) à Wasquehal. Tous deux sont de construction relativement ancienne et ont été rénovés dans les années 2000.

Le centre Thalassa de Roubaix est un complexe sportif et ludique assez développé (piscine à vagues, grand toboggan, musculation-fitness) installé au cœur d'un quartier populaire ; le centre Calypso de Wasquehal est plus petit, plus familial, et conçu pour l'accueil du handicap, dans une commune à la population moins jeune.

Les publics de l'un et de l'autre se mélangent peu, bien qu'une certaine évolution soit constatée depuis la mise en place, en janvier 2016, d'une tarification commune et d'abonnements valables dans les deux centres nautiques.

L'accueil des familles a récemment fait l'objet d'une tarification spécifique, accordant la gratuité le dimanche à tout enfant de moins de six ans accompagné d'un adulte. La piscine de Wasquehal a une liste d'attente concernant l'activité bébés nageurs, activité qu'il n'est pas possible de mettre en place à Thalassa car la température minimale requise (32 degrés) ne peut être atteinte.

Jusque récemment, seule la piscine Thalassa disposait d'un règlement intérieur relatif aux obligations du public à l'intérieur de l'établissement. Dorénavant, il existe un règlement intérieur commun aux deux piscines, également accessible sur un site internet.

La liste des équipements de nage, de loisirs, de détente et de sports permet de classer Calypso dans la catégorie piscine de proximité à dominante éducative et sportive, tandis que Thalassa serait à classer plutôt entre une piscine de proximité tous publics et une piscine de sports et loisirs.

Tableau n° 1 – Caractéristiques des deux centres aquatiques du syndicat

	Centre nautique Thalassa	**Centre nautique Calypso**
	Roubaix	Wasquehal
Espace nage	1 grand bassin (47m x 15m) avec 1 mur amovible à 25m	bassin 25m x 10m (0,8m à 2m de profondeur) 1 bassin plus petit (1,46m de profondeur) 1 couloir de nage à contre-courant
Loisir aquatique	1 toboggan de 52 m 1 générateur de vagues 1 pataugeoire	1 parapluie
Espace détente	3 saunas (2 grands, 1 petit) 2 spas 1 solarium 2 hammams en coque polyester	2 saunas 1 jacuzzi
Espace autres sports	1 salle de musculation de 200 m² 1 salle de biking de 25 m² 1 salle de fitness de 250 m²	

Si la piscine roubaisienne est la plus adaptée à la pratique de la nage sportive, elle n'accueille qu'un seul club sportif, le Nautic club de Roubaix, qui comprend 300 licenciés et utilise l'ensemble des créneaux disponibles en soirée. Calypso a un partenariat plus diversifié, puisqu'elle accueille un club de plongée (la palanquée), un de triathlon, un d'aquagym et un de natation classique (l'entente nautique).

Calypso a réservé 24 créneaux horaires au bénéfice de sept écoles primaires communales, un collège, un lycée professionnel, ainsi que quatre clubs sportifs. Quant à Thalassa, plus de la moitié de la fréquentation de la piscine provient des écoles, des centres de loisirs et du Nautic club.

Hormis les autres piscines dépendant de la ville de Roubaix, les plus proches équipements sont ceux de Croix (à un kilomètre, entre Wasquehal et Roubaix), et Babylone à Villeneuve d'Ascq (à deux kilomètres à vol d'oiseau).

Aucun effet sensible de concurrence entre centres aquatiques voisins n'est perceptible, et les choix en matière d'activités proposées ne visent pas à capter ou conserver un public susceptible de fréquenter une autre piscine.

II - LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE THALASSA

A - L'organisation intercommunale et son évolution possible

1 - La distribution, par la commune de Roubaix, de sa compétence « piscines »

Le syndicat intercommunal à vocation unique Thalassa regroupe les deux communes de Roubaix et Wasquehal, qui disposent d'un nombre égal de représentants au comité syndical. Une disposition statutaire prévoit que le président du syndicat est un élu roubaisien.

La commune de Roubaix n'a pas transféré au syndicat Thalassa l'intégralité de sa compétence en matière de piscines. Elle en a en effet conservé la gestion en régie de la piscine Lesaffre (actuellement en rénovation), et elle est membre du syndicat intercommunal à vocation unique des trois villes, constitué avec les communes d'Hem et de Lys-lez-Lannoy pour la gestion d'une piscine située à Hem.

Le syndicat Thalassa pourrait mener avec la commune de Roubaix une réflexion afin d'examiner les possibilités de rapprochement avec la piscine Lesaffre et le syndicat intercommunal à vocation unique des trois villes.

En réponse aux observations provisoires, le président du syndicat Thalassa précise que les maires des communes d'Hem, Croix, Tourcoing, Wasquehal et Roubaix se sont rencontrés en décembre 2016 afin d'évoquer ce sujet.

2 - L'intervention de la Métropole Européenne de Lille

Les communes de Roubaix et Wasquehal sont membres de la Métropole Européenne de Lille (MEL). Cette dernière définit des orientations générales en matière d'équipements aquatiques, notamment à travers un plan piscines, mais ne s'implique pas directement dans leur gestion.

En appui de l'objectif fixé par l'éducation nationale visant à ce que chaque enfant entrant au collège sache nager, la Métropole verse au syndicat 2,50 € par écolier et par séance.

Enfin, elle peut subventionner jusqu'à 50 % du coût des travaux envisagés par le syndicat. Avant de donner son accord, elle procède à un examen approfondi des projets, ce qui est également vécu par les responsables du syndicat comme une démarche de conseil assez utile.

3 - Le financement du syndicat

La participation des communes membres au financement du syndicat est prévue par les statuts qui le répartissent sous forme de contributions à hauteur de 35 % pour Wasquehal et de 65 % pour Roubaix. Ces contributions sont fiscalisées, de telle sorte qu'à partir du produit voté chaque année par le syndicat, un taux spécifique est explicitement mentionné sur les avis d'imposition des contribuables des deux collectivités.

Les autres recettes du syndicat proviennent de la billetterie (incluant le produit des cours de natation au public et des autres animations) et de la contribution de la MEL à l'accueil des scolaires, évoquée ci-dessus.

B - Les ressources humaines

1 - La mutualisation

Le syndicat emploie ses propres agents, mais bénéficie du support des deux villes membres, tout d'abord sous forme de contribution à son encadrement, deux des cadres du syndicat exerçant ces fonctions à temps partiel, concomitamment à un emploi principal, l'un à Roubaix et l'autre à Wasquehal.

D'autres volets de la gestion de ressources humaines sont assurés par la ville de Roubaix : utilisation de ses serveurs informatiques, édition des fiches de paye, adhésion des agents du syndicat au comité des œuvres sociales, possibilité de faire appel à des techniciens communaux au cas par cas.

Cette situation se distingue de celle prévalant avant 2000, dans laquelle le syndicat était beaucoup plus dépendant de la structure administrative de la mairie de Roubaix. Cependant aucune convention n'est venue remplacer la convention antérieure devenue caduque.

La chambre recommande de pallier cette lacune.

En réponse, le président du syndicat indique qu'une convention devrait être rédigée en ce sens et proposée très rapidement au maire de Roubaix.

2 - Les ressources humaines propres du syndicat

Le syndicat a employé, avec peu de variations sur la période examinée par la chambre, un peu moins d'une cinquantaine d'agents.

Le personnel administratif est le moins nombreux, avec quatre agents, dont trois de catégorie A[2] (parmi lesquels deux temps non complets) contre un seul en 2011. Le syndicat a donc renforcé son encadrement sur la période.

Le personnel technique compte 18 agents, tous de catégorie C, qui se répartissent en 11 agents à Thalassa et 7 à Calypso, dont 1 agent de maîtrise pour chacune de ces deux piscines.

Les autres agents appartiennent à la filière sportive de la fonction publique territoriale. Mis à part deux éducateurs sportifs chargés de la zone fitness du centre Thalassa, épaulés par quelques animateurs vacataires, la plupart ont la qualification de maîtres-nageurs-sauveteurs.

Au 1er janvier 2016, dans chacune des deux piscines du syndicat, deux postes de chef de bassin étaient occupés et un était à pourvoir. Il y avait par ailleurs cinq maîtres-nageurs à Calypso et neuf à Thalassa. Seule la moitié des maîtres-nageurs présents au 1er janvier 2016 l'était déjà début 2011.

Des difficultés structurelles de recrutement de maîtres-nageurs semblent liées au fait que ceux-ci doivent à la fois appartenir à la filière sportive de la fonction publique territoriale et détenir une qualification spécifique[3]. Dès lors, des besoins en emplois de maîtres-nageurs peuvent ne pas être satisfaits, alors même que les effectifs de la filière sportive, tous types d'emploi confondus, sont globalement suffisants. Cela conduit à de grandes difficultés pour procéder à des recrutements statutaires appropriés et à des tensions importantes sur l'encadrement des activités natatoires. Cependant, le syndicat s'estime moins concerné par ces difficultés que d'autres centres nautiques de son voisinage.

Le total des charges de personnel et frais assimilés supportés par le syndicat est passé d'1,7 M€ en 2011 à un peu plus d'1,8 M€ en 2015, soit une croissance de 6 % en 4 ans.

---

2 Les agents publics de catégorie A relèvent de l'encadrement supérieur, les agents de catégorie B de l'encadrement intermédiaire, ceux de la catégorie C étant des personnels d'exécution.

3 BEESAN : brevet d'État d'éducateur sportif aux activités de la natation.

III - LES TRAVAUX ET LA GESTION MATERIELLE DES EQUIPEMENTS

A - La gestion thermique et la baisse des consommations d'énergie

Après les dépenses de personnel, le second poste de charges le plus important est celui des achats de fluides. La piscine Calypso est chauffée par le biais d'une chaudière avec pompe à chaleur alors que Thalassa est raccordée au réseau d'eau chaude de Roubaix. La gestion des deux équipements était confiée, par deux contrats différents, à la même entreprise. Le syndicat a fait coïncider les dates de fin de ces deux contrats afin de procéder à une remise en concurrence unique, qui se déroulait parallèlement au contrôle de la chambre. Cette dernière relève cependant que le syndicat n'a pas été en mesure de lui communiquer les comptes rendus annuels d'exploitation du système de chauffage de Calypso.

Les comptes rendus relatifs au contrat Thalassa permettent, quant à eux, de constater une tendance de long terme à la baisse des dépenses de chauffage. Ainsi, alors que le nombre de degrés-jours unifiés moyen sur 2012-2013 et 2013-2014 est supérieur à ce qu'il était en 2002-2003, ce qui signifie que les conditions météorologiques hivernales ont été plus rigoureuses, la consommation totale d'énergie thermique sur ces deux saisons récentes est à peine supérieure à ce qu'elle était sur la seule saison 2002-2003. La consommation rapportée au nombre de degrés-jours unifiés a ainsi été réduite de moitié.

Sur la période examinée par la chambre, la baisse des consommations d'eau et d'énergie, qui a atteint - 14,5 % entre 2012 et 2015, a permis de compenser la hausse des frais de personnel, phénomène qui traduit globalement une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement. Celles-ci ont ainsi retrouvé, en 2015, leur niveau de 2011 (3,15 M€).

Ces résultats ont diverses causes : travaux d'isolation et de contrôle de la condensation, gestion plus fine du chauffage de l'eau et de l'air, mais aussi installation de déchloraminateurs. Antérieurement, pour que le taux de chloramines dans l'eau reste inférieur à la limite réglementaire instituée pour préserver la santé des baigneurs, un fort renouvellement d'eau était nécessaire. Grâce à l'installation de ces dispositifs, les consommations d'eau et d'énergie pour la chauffer peuvent être diminuées dans des proportions conséquentes.

Selon les données disponibles, cet investissement modeste (63 578 € HT pour deux déchloraminateurs installés en 2012) a eu un temps de retour sur investissement d'environ une ou deux années, ce qui montre sa très nette utilité.

Les déchloraminateurs peuvent aussi être utilisés avec l'objectif premier de diminuer fortement les taux de chloramines dans l'eau. Cette orientation a un impact positif élevé sur la santé des baigneurs ; mais, en contrepartie, les réductions de consommation sont moindres.

L'arbitrage entre les deux bénéfices attendus des déchloraminateurs dépend du pilotage exercé au quotidien, sur les installations de chauffage. Ce pilotage, confié à un exploitant privé par marché public, doit, selon la chambre, respecter quatre impératifs :

- qu'il existe des clauses incitant à la gestion la plus économe possible ;
- que ces clauses soient ajustables en fonction de la stratégie adoptée par le syndicat, que ce soit pour le choix des bénéfices sanitaires et/ou énergétiques attendus des déchloraminateurs ou par exemple pour une décision d'investissement qui induirait une meilleure efficacité énergétique ;
- que, cependant, ces ajustements ne rendent pas les objectifs de l'exploitant plus faciles à atteindre sans contrepartie ;

- et que l'offre du futur exploitant soit retenue dans le cadre d'une mise en concurrence attentive à une appréciation des effets des trois mécanismes évoqués ci-dessus, afin d'évaluer au mieux la pertinence des différentes offres.

B - Les travaux, leur programmation et leur financement

En début de période contrôlée, le budget du syndicat était construit pour générer un autofinancement substantiel. En quatre années, du début 2011 à la fin 2014, le résultat global des comptes du syndicat, hors restes à réaliser, est passé d'un déficit de 0,25 M€ à un excédent de 3,3 M€.

Ce choix volontaire visait à financer un projet ambitieux de réalisation d'un « bassin handicap » à Calypso. Le bassin accessible à tous types de handicap, moteur, sensoriel ou mental, aurait été le premier équipement de ce type au sein d'une piscine publique en France. Ce projet, chiffré à 5 M€ dans le plan pluriannuel d'investissement 2011-2014, aurait sans doute pu obtenir les subventions d'investissement lui permettant de se concrétiser, mais son équilibre financier en fonctionnement n'aurait pas été assuré. C'est pourquoi il a été abandonné.

Les excédents accumulés depuis 2011 ont été réorientés pour financer des travaux de rénovation à Calypso et à Thalassa. Or, le plan pluriannuel d'investissement 2011-2014 ne comportait, à l'exception du « bassin handicap », qu'un programme limité de travaux. Les opérations lancées récemment l'ont été sans qu'un nouveau plan pluriannuel d'investissement ait été adopté.

Dans sa réponse, le président du syndicat indique qu'un plan pluriannuel d'investissement, en cours d'élaboration, devait être présenté aux membres du comité syndical le 2 mars 2017 lors du débat d'orientations budgétaires.

Par ailleurs, les besoins de financement ayant été réduits, le syndicat a décidé, en 2015, de diminuer de 24 % la contribution fiscalisée de ses communes membres.

De ce fait, son équilibre financier est aujourd'hui assuré de manière très serrée. En 2015, la section de fonctionnement a présenté un résultat positif de 0,15 M€, soit un montant inférieur à l'annuité d'emprunt due par le syndicat (0,2 M€). Cette gestion, qui apparaît comme vertueuse à court terme, obère cependant la capacité du syndicat à maintenir à plus long terme le niveau d'entretien nécessaire sur les équipements dont il a la charge.

IV - LES RECETTES TARIFAIRES ET LA FREQUENTATION

A - La billettique et les contrôles aux entrées

Les entrées payantes à la piscine Thalassa prennent la forme de tickets à l'unité, de tickets à la dizaine, avec une entrée gratuite depuis la refonte de la grille tarifaire au 1er janvier 2016, ou encore de cartes de 50, 100 ou 500 entrées vendues à des comités d'entreprise ou à des associations.

Les deux dernières catégories donnent lieu à des passages à une date différente de celle de l'achat des titres. Ils sont néanmoins enregistrés, ce qui a mis en évidence des écarts significatifs. Les recherches d'explication ont amené à constater que deux types de titres étaient contrefaits : d'une part, des bracelets de couleur permettant l'accès à des zones plus chères que le bassin de la piscine, telles que le sauna, la musculation, etc., et, d'autre part, les contremarques permettant de répartir entre les bénéficiaires les droits d'entrée vendus de manière groupée aux comités d'entreprise et aux associations, qui étaient facilement reproductibles.

Le syndicat a réagi en se dotant d'une nouvelle billettique qui a remplacé au 1er janvier 2016 le système antérieur et notamment celui des contremarques sur cartes des comités d'entreprise. Une analyse des paiements et entrées entre janvier et juin 2016, par comparaison avec la période équivalente de 2015, a confirmé les effets que l'on pouvait en attendre : le nombre de passages « piscines » à 0 € a nettement décru, de 15 500 à 13 300, tandis que les ventes d'entrées ont augmenté d'environ 10 000 €. Les achats d'entrées musculation / fitness par les comités d'entreprise ont également connu une hausse. Ces chiffres mériteraient d'être confirmés par une analyse analogue comparant les exercices 2016 et 2015 en totalité.

Les bracelets de couleur sont désormais estampillés « Centre Nautique Thalassa ». Un contrôle visuel restant nécessaire, la fraude n'a sans doute pas été éradiquée de manière aussi certaine qu'avec le changement de système billettique.

La mise en place de la nouvelle billettique a été l'occasion d'une refonte complète de la grille tarifaire, permettant notamment de créer plus de tarifs identiques pour les deux équipements. Cependant, d'un point de vue juridique, elle a donné lieu à deux anomalies.

Tout d'abord, la délibération du 15 décembre 2015 n'est devenue exécutoire que le 12 janvier 2016, soit postérieurement à son application effective. De plus, elle ne prévoyait pas l'abonnement d'un mois musculation / fitness à 59 €, qui est pourtant proposé à la vente.

B - La connaissance et l'analyse des chiffres de la fréquentation

Lors du contrôle, la nouvelle billettique n'était pas encore exploitée au mieux de ses possibilités pour analyser la fréquentation qui apparaissait surestimée à hauteur d'environ 5 %.

À la recommandation de la chambre de modifier le système de comptabilisation des entrées effectives, le président du syndicat répond que les corrections nécessaires ont été apportées, mais sans autre précision ou document permettant à la chambre de s'en assurer.

La chambre a également mesuré la fréquentation de la piscine Thalassa, en y incluant les clubs, les scolaires, les centres de loisirs et les animations périscolaires, qui figurent dans d'autres tableaux récapitulatifs pour 2014 et 2015. Ces derniers étaient affectés par diverses incohérences, qui n'ont pas été contestées par le syndicat.

Tableau n° 2 – Fréquentation de la piscine du centre nautique Thalassa

	2014	**2015**
Public	64 041	63 383
Scolaires	54 484	51 365
Périscolaires	5 483	2 941
Centres de loisirs	6 798	5 420
Clubs	18 050	16 050
Total	148 856	139 159

Sources : données syndicat Thalassa et retraitement par la chambre régionale des comptes.

Compte tenu des coûts de fonctionnement de la partie piscine de Thalassa, chiffrés à 1,7 M€ en 2014 et 1,74 M€ en 2015[4], le coût moyen d'un usager de la piscine était de 11,40 € en 2014 et de 12,50 € en 2015. Ce coût peut être comparé à un tarif de référence qui, pour un adulte payant, est de 3,28 €.

Le suivi de la fréquentation devrait servir au syndicat pour évaluer les résultats de tel ou tel segment de son activité. À cet égard, il peut être relevé qu'à trois reprises en trois ans[5], le comité syndical s'est interrogé sur la gestion de la zone fitness de Thalassa. Il a fini par obtenir de l'administration du syndicat une analyse des nombres de participants par animation, ainsi que des coûts et des recettes associées.

Cependant, aucune conclusion opérationnelle n'en a été tirée, alors que les chiffres globaux sur le début de 2016 semblent montrer une poursuite du déclin de la fréquentation de la zone musculation / fitness (il conviendra cependant de le vérifier après correction de l'effet éventuel de la réforme de la billettique et des contremarques des cartes comité d'entreprise).

En réponse, le président du syndicat indique que la remise à niveau technique et réglementaire des installations, ainsi que la réorganisation de la zone fitness de Thalassa, expliquent la baisse de fréquentation, et qu'il compte sur le changement de destination de la salle de musculation en salle de cardio training pour fidéliser un nouveau public.

*
* *

[4] Source : comptes administratifs 2014 et 2015, document support du débat d'orientation budgétaire 2016.
[5] 13 février 2013, 20 décembre 2014 et 22 octobre 2015.

ANNEXE – FICHES SYNTHÉTIQUES CHIFFRÉES

CENTRE THALASSA

DESCRIPTIF GENERAL		
Nom de l'équipement, date de construction et, le cas échéant, date de la dernière rénovation et/ou réhabilitation lourde :	Adresse :	
Centre Nautique THALASSA Construit en 1989 Extension et réaménagement en 2000 et 2001	**27 rue de l'Epeule 59100 Roubaix**	
L'équipement est-il accessible en transport en commun ? :	Piscine couverte/découverte/mixte :	Mode de gestion : régie directe / DSP / autre (préciser) :
OUI: Métro ligne 2 (arrêt Epeule) / Bus CIT arrêt Watt	**couverte**	**Régie directe**
Équipements intérieurs		
Nombre de bassins ludiques/d'apprentissage/d'activités (préciser les dimensions et la superficie en m² de ces bassins) :	**0**	
Nombre de bassins mixtes (préciser les dimensions et la superficie en m² de ces bassins) :	**0**	
Nombre de bassins sportifs de natation (préciser les dimensions, le nombre de couloirs et superficie en m² de ces bassins) :	**un grand bassin (47m x 15m) avec un mur amovible à 25m**	
Nombre de fosses de plongée (préciser les dimensions, et la superficie en m² de ces fosses) :	**0**	
Nombre de fosses de plongeon (préciser les dimensions, la hauteur des plongeoirs, la profondeur, les dimensions et la superficie en m² de ces fosses) :	**0**	
Sous-total : surface totale des bassins intérieurs hors pataugeoires, en m² :	**705**	
Nombre de pataugeoires (préciser les dimensions et la superficie en m² de ces bassins) :	**1 (dimensions non connues)**	
Nombre de toboggans/pentagliss (hors équipements jeunes enfants) :	**1 toboggan**	
Espace bien-être (préciser la composition et la superficie) : solarium, saunas, jacuzzis, salle de musculation/cardio-training…., autres (préciser)	**3 saunas (2 grands, 1 petit) / 2 spas / 1 solarium / 2 hammams en coque de polyester / 1salle de musculation de 200 m² / 1salle de biking de 25 m² /1 salle de fitness de 250 m²**	
Plages végétalisées (oui/non) :	**NON**	
Autres équipements ? (préciser nature et superficie) : patinoire, salle d'escrime, bowling, autres (préciser). Préciser s'ils relèvent du même bâtiment/ensemble immobilier et/ou du même gestionnaire :	**NON**	
Équipements extérieurs		
Nombre et nature des bassins (préciser nombre de couloirs et superficie en m² du (des) bassins :	**0**	
Sous-total : surface totale des bassins extérieurs hors pataugeoires, en m²	**0**	
Surface totale des bassins intérieurs et extérieurs de l'équipement, hors pataugeoires, en m² :	**705**	
PERSONNEL en ETP (Indiquer les derniers chiffres connus – préciser l'exercice concerné) exercice 2015		

DESCRIPTIF GENERAL									
Nombre total d'agents, en ETP : (j)=(a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)+(g)+(h)+(i) :	Directeur, en ETP (a) :	Chef de bassin, en ETP (b) :	MNS et autres agents chargés de la pédagogie et de la surveillance, en ETP (c) :	Agents chargés de l'entretien / maintenance, en ETP (d) :	Agents d'accueil/caisse/ vestiaires (en ETP) (e) :	Agents administratifs, en ETP (f)	Agents chargés des activités annexes (espace forme, bien-être….), en ETP (g)	Agents de sécurité/médiateurs, en ETP (h) :	Autres fonctions (préciser), en ETP (i) :
26,07	1	3	9	9	2		2,07		

FREQUENTATION ANNUELLE EQUIPEMENT (Indiquer les derniers chiffres connus – préciser l'exercice concerné)					
Fréquentation totale (f) = (a) + (b) + (c) + (d) + (e) :	Fréquentation grand public/individuels payante (a) :	Fréquentation scolaires (b) :	Fréquentation clubs / associations (c) :	Fréquentation activités (d) :	Fréquentation : autre (préciser) (e) : ACM
187 412	96 737	51 365	16 050	17 840	5 420

DEPENSES ET RECETTES ANNUELLES D'EXPLOITATION TTC - exercice 2015						
Charges totales d'exploitation :	Charges de personnel et frais assimilés :	Charges à caractère général et charges de gestion courante, sauf fluides :	Charges d'eau et d'énergie :	Charges financières et charges exceptionnelles :	Dotations aux amortissement et provisions :	
1 793 678	**1 119 041**	**150 226**	**523 218**	**1 193**	**0**	
Produits totaux d'exploitation de la piscine :	Produits tarifaires issus du grand public / individuels payants :	Produits tarifaires issus des scolaires :	Produits tarifaires issus des clubs/associations :	Produits tarifaires issus des activités (cours, espace forme/bien-être etc.) :	Autres recettes d'exploitation non issues des personnes publiques (préciser) :3668€ (distributeurs)	Recettes d'exploitation issues des contributions, dotations ou subventions d'exploitation des personnes des publiques : 135120€ (participation MEL)
475 810	**276 288**	**18 171**	**14 430**	**28 133**	**138 788**	**0**

OUTILS D'ANALYSE	
Amplitude d'exploitation : **indiquer le nombre de jours et d'heures d'ouverture par an** :	**311 jours / 3 090 h**

CALYPSO

DESCRIPTIF GENERAL (donner les caractéristiques les plus récentes des équipements en service - préciser l'exercice concerné)		
Nom de l'équipement, date de construction et, le cas échéant, date de la dernière rénovation et/ou réhabilitation lourde :	Adresse :	
Centre Nautique CALYPSO construite en extension et rénovation en 2006	**46 Rue Lavoisier, 59290 Wasquehal**	
L'équipement est-il accessible en transport en commun ? :	Piscine couverte/découverte/mixte :	Mode de gestion : régie directe / DSP / autre (préciser) :
OUI /en bus ligne 32 (arrêt Lavoisier)	**couverte**	**Régie directe**
Équipements intérieurs		
Nombre de bassins ludiques/d'apprentissage/d'activités (préciser les dimensions et la superficie en m² de ces bassins) :	**1 de 1,46m de profondeur (dimension) superficie: 50 m²**	
Nombre de bassins mixtes (préciser les dimensions et la superficie en m² de ces bassins) :	**0**	
Nombre de bassins sportifs de natation (préciser les dimensions, le nombre de couloirs et superficie en m² de ces bassins) :	**1 de 250m² dont 1 couloir de nage à contre-courant (profondeur 0,90m à 2,10m)**	
Nombre de fosses de plongée (préciser les dimensions, et la superficie en m² de ces fosses) :	**0**	
Nombre de fosses de plongeon (préciser les dimensions, la hauteur des plongeoirs, la profondeur, les dimensions et la superficie en m² de ces fosses) :	**0**	
Sous-total : surface totale des bassins intérieurs hors pataugeoires, en m² :	**300 m²**	
Nombre de pataugeoires (préciser les dimensions et la superficie en m² de ces bassins) :	**0**	
Nombre de toboggans/pentagliss (hors équipements jeunes enfants) :	**0**	
Espace bien-être (préciser la composition et la superficie) : solarium, saunas, jacuzzis, salle de musculation/cardio-training…., autres (préciser) :	**1 parapluie / 2 saunas / 1 jacuzzi + 50 jets massant intégrés au bassin détente cité plus haut**	
Plages végétalisées (oui/non) :	**0**	
Autres équipements ? (préciser nature et superficie) : patinoire, salle d'escrime, bowling, autres (préciser). Préciser s'ils relèvent du même bâtiment/ensemble immobilier et/ou du même gestionnaire :	**0**	
Équipements extérieurs		
Nombre et nature des bassins (préciser nombre de couloirs et superficie en m² du (des) bassins :	**0**	
Sous-total : surface totale des bassins extérieurs hors pataugeoires, en m² :	**0**	
Surface totale des bassins intérieurs et extérieurs de l'équipement, hors pataugeoires, en m² :	**300**	
Surface hors œuvre nette (surface de plancher si bâtiment postérieur au 1er mars 2012) :	**Non concerné**	
PERSONNEL en ETP (Indiquer les derniers chiffres connus – préciser l'exercice concerné)		

DESCRIPTIF GENERAL (donner les caractéristiques les plus récentes des équipements en service - préciser l'exercice concerné)									
Nombre total d'agents, en ETP : (j)=(a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)+(g)+(h)+(i):	Directeur, en ETP (a) :	Chef de bassin, en ETP (b) :	MNS et autres agents chargés de la pédagogie et de la surveillance, en ETP (c) :	Agents chargés de l'entretien / maintenance, en ETP (d) :	Agents d'accueil/caisse/ vestiaires (en ETP) (e) :	Agents administratifs, en ETP (f)	Agents chargés des activités annexes (espace forme, bien-être….), en ETP (g)	Agents de sécurité/médiateurs, en ETP (h) :	Autres fonctions (préciser), en ETP (i) :
16,08	**1**	**3**	**5**	**5**	**2**	**0**	**0,08**	**0**	**0**

Fréquentation totale (f)= (a)+(b)+c)+(d)+(e) :	Fréquentation grand public/individuels payante (a) :	Fréquentation scolaires (b) :	Fréquentation clubs / associations (c) :	Fréquentation activités (d) :	Fréquentation : autre (préciser) (e) :
91 526	**48 944**	**20 626**	**16 178**	**5 778**	

DEPENSES ET RECETTES ANNUELLES D'EXPLOITATION TTC (Indiquer les derniers chiffres connus – préciser l'exercice concerné)						
Charges totales d'exploitation :	Charges de personnel et frais assimilés :	Charges à caractère général et charges de gestion courante, sauf fluides :	Charges d'eau et d'énergie :	Charges financières et charges exceptionnelles :	Dotations aux amortissement et provisions :	
1 039 980	**605 641**	**90 828**	**342 309**	**1 202**		
Produits totaux d'exploitation de la piscine :	Produits tarifaires issus du grand public / individuels payants :	Produits tarifaires issus des scolaires :	Produits tarifaires issus des clubs/associations :	Produits tarifaires issus des activités (cours, espace forme/bien-être etc.) :	Autres recettes d'exploitation non issues des personnes publiques (préciser) : 325 € (distributeurs) :	Recettes d'exploitation issues des contributions, dotations ou subventions d'exploitation des personnes des publiques : 31 565 € (participation MEL) :
355 999	180 051	1 108	55 372	87 578	31 890	

OUTILS D'ANALYSE	
Amplitude d'exploitation : **indiquer le nombre de jours et d'heures d'ouverture par an** :	311 jours / 3 480 h

PERSONNEL en ETP (Indiquer les derniers chiffres connus – préciser l'exercice concerné)									
Nombre total d'agents, en ETP : (j)=(a)+(b)+(c)+(d)+(e)+(f)+(g)+(h)+(i):	Directeur, en ETP (a) :	Chef de bassin, en ETP (b) :	MNS et autres agents chargés de la pédagogie et de la surveillance, en ETP (c) :	Agents chargés de l'entretien / maintenance, en ETP (d) :	Agents d'accueil/caisse / vestiaires (en ETP) (e) :	Agents administratifs, en ETP (f)	Agents chargés des activités annexes (espace forme, bien-être….), en ETP (g)	Agents de sécurité/médiateurs, en ETP (h) :	Autres fonctions (préciser), en ETP (i) :
44,35	**2,2**	**6**	**14**	**14**	**4**	**2**	**2,15**	**0**	**0**

FREQUENTATION ANNUELLE EQUIPEMENT (Indiquer les derniers chiffres connus – préciser l'exercice concerné)					
Fréquentation totale (f)= (a)+(b)+c)+(d)+(e) :	Fréquentation grand public/individuels payante (a) :	Fréquentation scolaires (b) :	Fréquentation clubs / associations (c) :	Fréquentation activités (d) :	Fréquentation : autre (préciser) (e) :
278 938	**145 681**	**71 991**	**32 228**	**23 618**	**5 420**

DEPENSES ET RECETTES ANNUELLES D'EXPLOITATION TTC, Y COMPRIS POUR LES DSP (Indiquer les derniers chiffres connus – préciser l'exercice concerné)						
Charges totales d'exploitation :	Charges de personnel et frais assimilés :	Charges à caractère général et charges de gestion courante, sauf fluides :	Charges d'eau et d'énergie :	Charges financières et charges exceptionnelles :	Dotations aux amortissement et provisions :	
3 138 789	**1 828 427**	**308 172**	**865 527**	**2 395**	**134 268**	
Produits totaux d'exploitation de la piscine :	Produits tarifaires issus du grand public / individuels payants :	Produits tarifaires issus des scolaires :	Produits tarifaires issus des clubs/associations :	Produits tarifaires issus des activités (cours, espace forme/bien-être etc.) :	Autres recettes d'exploitation non issues des personnes publiques (préciser) :3 993 € (distributeurs)	Recettes d'exploitation issues des contributions, dotations ou subventions d'exploitation des personnes publiques (participation MEL) : 166 685 €
831 809	**456 339**	**19 279**	**69 802**	**115 711**	**170 678**	

Chambre régionale des comptes
Hauts-de-France

Rapport d'observations définitives sans réponse

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE « THALASSA », ROUBAIX-WASQUEHAL

Enquête « Gestion des piscines et des centres aquatiques publics »

(Département du Nord)

Exercices 2010 et suivants

Ordonnateurs en fonctions pour la période examinée :

- M. Henri Planckaert : pas de réponse.
- Mme Sauria Redjimi : pas de réponse.
- M. Éric Delbeke : pas de réponse.

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** » (article 42 de la loi 2001-1248 du 21 décembre 2001).